

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017</b>
---

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

**DÉCISION MODIFICATIVE POUR VALIDATION DU BUDGET**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite un avis du trésorier il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget afin de mettre en corrélation le budget primitif et le compte administratif. Le résultat de clôture de fonctionnement est corrigé modifiant ainsi le solde à reporter et à affecter sur la ligne 002 du budget 2017.

Après avoir exposé les changements et après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

**DÉCISION MODIFICATIVE – annulation mandat sur exercice antérieur**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un mandat administratif de l'exercice 2016 a été mal imputé par le créancier.

Le paiement de la cotisation retraite FONPEL a été imputé au DIF des élus.

Cette erreur nécessite une décision modificative afin d'approvisionner le compte 773 annulation d'un mandat sur exercice antérieur.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

**DÉLIBÉRATION CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Marne propose aux communes membres de gérer la mise en concurrence du contrat d'assurance et de négocier un contrat groupé à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Le contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Si le conseil Municipal choisi de prendre cette délibération, elle vaudra déclaration d'intention d'adhérer au contrat groupé mis en place par le Centre de Gestion, mais n'engagera pas définitivement la commune à ce dernier.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

## **PLUI – PHASE ÉTUDE ET CONCERTATION**

Le projet avance vite, la phase diagnostic est terminée. M. le Maire informe le Conseil qu'il a réuni les propriétaires de parcelles situées en périphérie du village et impactées par le PLUI. Il dit souhaiter que les parcelles restent constructibles, mais précise que rien n'est acquis. Il dit juste pouvoir garantir qu'elles seront constructibles encore 2 à 3 ans le temps que le PLUI ne se mette en place. M. le Maire indique qu'à l'avenir le raisonnement « urbanisme » se fera au niveau intercommunal, et que le PADD est en cours (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

M. Marc HANGARD demande s'il n'est pas possible d'attendre pour mettre en place ce PLUI en raison des élections Présidentielles et du changement de gouvernement ?

M. le Maire dit qu'il n'y aura pas de changement sur ce point précis suite aux élections et qu'il ne sert à rien d'attendre.

## **POINTS DIVERS**

M. le Maire aborde les points divers afin d'informer le Conseil municipal :

- la cabine téléphonique a été enlevée sans que la mairie n'en soit avertie.
- Les travaux de façade principale de l'église sont terminés, le montant des travaux est plus élevé que prévu initialement mais cette augmentation a été acceptée par la Communauté de Communes en regard des travaux complémentaires à faire. Les façades latérales sont en cours de rénovation. M. le Maire précise que des travaux restent encore à effectuer et qu'il demandera à les mettre au budget intercommunal de 2018. Le moteur de la volée a dû être remplacé suite à une panne, cependant elle ne sonne plus correctement, une rectification de la programmation est demandée.
- ENEDIS va effectuer des travaux entre le lycée agricole et le village (remplacement d'un poteau, isolateurs et retention des câbles). Il n'y aura pas de coupures pour la commune, seul le lycée sera impacté. Des indemnités seront versées aux agriculteurs dont les parcelles sont concernées par les travaux.
- Les plantations de haies qui complètent l'aménagement route de la Croix ont été réalisées.
- Le fleurissement de la commune va être effectué avec l'aide de bénévoles, le besoin d'un motoculteur est recensé pour la préparation d'un massif de fleurs sur la pointe, route de la Croix.
- Une coupe va être achetée pour le tournoi de foot.
- L'assemblée générale de la Marpa a lieu le 1/06 à 20h30, M. le Maire demande qui peut être présent pour y assister car il est important que la commune soit représentée. Mme Patricia BELIN se propose mais doit vérifier son planning avant validation.
- Le gravillonnage des rues de St rémy, d'Herpont et rond-point rue Jean Hermant aura lieu en 2017. Celui des rues de la Magdeleine et de la Potée en 2018, Les Ouches en 2019 et la rue de Courtisols en 2020.
- Point urbanisme : 2 demandes de permis de construire pour maison individuelle sont enregistrées ainsi que la construction d'une véranda et l'agrandissement d'un garage.
- Un baptême républicain a eu lieu en mairie, une nouvelle réglementation autorise le déroulement d'une cérémonie de mariage dans un autre lieu que la mairie. La demande doit être transmise au Procureur de la République le cas échéant.
- L'arrondissement de Ste Ménehould est supprimé, la commune dépend maintenant de la Préfecture de Châlons en Champagne. Les bâtiments qui abritaient la Préfecture deviendront vraisemblablement un hôtel.
- Captage des eaux : l'étude suit son cours, les analyses sont bonnes, une réunion a lieu le 01/06/2017.

- La commission de sécurité s'est rendue à la salle pour effectuer son contrôle, un avis favorable a été émis pour l'exploitation et l'ouverture au public. La commission a fait savoir qu'elle devait être prévenue lors de travaux pour consultation.

- La terre entreposée à La Tartelette a été enlevée en partie, M. le maire précise qu'il aurait été civique et poli d'en demander l'autorisation ; celle-ci n'aurait pas été refusée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Marc HANGARD fait part de son mécontentement au Conseil Municipal suite à un article paru dans « l'Union » concernant la fréquence du ramassage des ordures ménagères. M. Didier THUAU précise que la commune ne fait pas partie du Symsem cité dans l'article et qu'elle n'est donc pas concernée.

M. le Maire informe le conseil d'une proposition de la Communauté de Communes aux communes qui manqueraient de bornes incendie, la Communauté de Communes pourrait mettre en place, à ses frais, une citerne souple mais sur un terrain communal. Si une commune souhaitait une citerne enterrée, la différence de prix serait supportée par la commune.

M. le Maire indique que la vanne d'arrivée d'eau devant la citerne est bloquée. Une équipe doit venir vendredi pour la débloquer afin de pouvoir faire le plein de la citerne.

M. Marc HANGARD indique qu'une branche d'arbre est cassée sur l'espace vert du lotissement et que le composteur au terrain est plein et devrait être vidé.

Écoles : M. Christophe TESTI indique qu'une réunion de travail a eu lieu concernant l'éventuelle disparition du bus le midi et la mise en place d'un projet de travaux pour l'accueil des enfants sur St Rémy.

M. Nicolas MOSTACCI indique qu'il faudrait traiter le terrain de foot.

M. Gabriel LE ROUX informe le Conseil qu'une carte électronique remplace le déclencheur électro-mécanique du système de cloches de l'église, il regrette l'installation de ce système plus fragile qui durera moins longtemps que le précédent.

M. le Maire explique qu'une fenêtre de la salle des fêtes est en dysfonctionnement. La jonction de la manivelle avec le système d'ouverture se trouve dans une gaine et empêche de voir le problème.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 22h30.